

CONSEIL COMMUNAUTAIRE N° 2/2019

PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE

Séance du 07 mars 2019 à 20 heures 30 minutes
Salle des Fêtes de Pontiacq-Lamayou

Présents :

ABADIE Aline, ABADIE Vincent, M. ABADIE Jean, ARGACHA Claudine, ARTUS Roland, Mme BAJON Danielle, BELLARDI Frédérique, BERDY Christian, BETBEZE Martine, BOCHER Franck, BOIRIE Sylvie, BONNECARRÈRE Annie, BONNECARRÈRE Alain, BORDIER Maryse, BOSOM Monique, BOURBON Christian, CASSOU Alain, CAUBIOS Jean, CHARTRAIN Denise, COURNET Serge, CURDI Jean-Pierre, CUVELIER Didier, DÉBAT José, DHUGUES Christian, DUBERTRAND Christian, DUBERTRAND Sylvie, DUBERTRAND Roland, DUCOS Gilbert, DULOUT Guy, ETIENNE Stéphane, EUDES Olivier, GRONNIER Denis, GUILLON-MARIENVAL Catherine, GUILLOUET Alain, HABAS Christine, M. HEYRAUD Patrick, JOSEPH Serge, LACABANNE Joël, LACAZE Julien, LAFFITTE Jean-Marc, LAFFONTA Claude, LAPÈZE Antoine, LAQUAY Bernard, LARRANG Francis, Mme LAURENT Nelly, LELAURIN François, LERDA Françoise, LOUMAGNE Francis, MAGNI Jean-Louis, MAISONNEUVE Robert, MANHES Pierre, MARRE Jérôme, MENET Clément, MENJOULOU Yves, MÉNONI Michel, NADAL Jean, PÈNE Jean-Paul, PEYCERE Thérèse, PLÉNACOSTE François, POQUES René, PUYO Christian, RÉ Frédéric, RENON Pierre, ROCHETEAU Charles, ROUCAU Patrick, ROUSSIN Bernard, SANTACREU Sandrine, SEMPÉ Jean, SOUQUET Jean-Louis, SUZAC Michel, TARAN Jean-Paul, TEULÉ Jean-Paul, THIRAUT VÉRONIQUE, M. VERGÈS Jean-Pierre, VIGNAUX Élisabeth, VIGNOLA Max, BIES-PÉRE Francis, BATS Bernard

Procuration(s) :

DIEUZEIDE Gérard donne pouvoir à MENJOULOU Yves, DINTRANS Louis donne pouvoir à PLÉNACOSTE François, DUCÈS Sandra donne pouvoir à CURDI Jean-Pierre, DUFFAU Jacques donne pouvoir à RÉ Frédéric, LAGRAVE Paul donne pouvoir à LERDA Françoise, Mme SKRZYNSKI Arlette donne pouvoir à BOSOM Monique, SOUBABÈRE Véronique donne pouvoir à BOURBON Christian

Absent(s) :

BAUDOIN Marie, BAYLÈRE Patrick, BETTONI Jacques, CARDOUAT Sidonie, DIEUZEIDE Gérard, DINTRANS Louis, DUCÈS Sandra, DUFFAU Jacques, LAGAHE Dominique, LAGRAVE Paul, LAURENS Bernard, NICOLAU Laurent, PÉDAUGE François, POUBLAN Bernard, Mme SKRZYNSKI Arlette, SOUBABÈRE Véronique, TISNÉ-DABAN Jean-Marc, M. VIGNAU Jean-Paul

Excusé(s) :

CAMPAGNARI Bruno, LARMITOU Corinne, LUSSAN Bernard, PAUL Pascal, POINSOT-DARGAIGNON Magali

Secrétaire de séance : THIRAUT VÉRONIQUE

Président de séance : RÉ Frédéric

Monsieur Frédéric RÉ ouvre la séance et souhaite la bienvenue à l'assemblée.
Il rappelle deux informations avant de démarrer la réunion:
1/ la sortie très prochaine du numéro spécial du magazine de la Communauté de Communes dédié à Val d'Adour Environnement,

2/ les délibérations à prendre au niveau des communes portant sur le report du transfert à la Communauté de Communes de la compétence eau & assainissement au 1er janvier 2026.

Il procède en préambule à la désignation du secrétaire de séance; il s'agit de Madame Véronique THIRAULT.

Il demande ensuite à l'assemblée de faire part des remarques éventuelles à formuler sur le contenu du procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire du 31 janvier 2019

=> le PV de séance du Conseil Communautaire du 31 janvier 2019 est approuvé à l'unanimité.

Le quorum étant constaté, Monsieur le Président propose de passer un par un les dossiers inscrits à l'ordre du jour de la séance en s'appuyant sur la diffusion d'un powerpoint.

1 - Compte-rendu des décisions prises en application de l'article L2122-22 du CGCT

CCAM – COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES EN APPLICATION DE L'ARTICLE L2122-22 DU CGCT

Monsieur le Président rend compte qu'en application des dispositions de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la délibération du Conseil Communautaire ° DE_2017_041 du 23 mars 2017, rendue exécutoire le 31 mars 2017, lui donnant délégation modifiée de pouvoir et de signature, il a pris les décisions suivantes :

OBJET	MONTANT TTC
<p style="text-align: center;">FINANCES</p> <ul style="list-style-type: none">♦ Signature le 24 décembre 2018 de la convention d'objectifs et de financement 2018-2022 entre la CCAM et la CAF des Hautes-Pyrénées relative à l'autorisation de programme pour les travaux d'aménagement du Pôle Enfance de Rabastens de Bigorre♦ Signature le 1^{er} janvier 2019 de la convention d'objectifs et de financement entre la CCAM et la CAF des Hautes-Pyrénées relative aux aides aux temps libres et aux loisirs pour l'année 2019♦ Signature le 1^{er} janvier 2019 de la convention de financement CCAM / l'association « Les Petits Loups » pour la mise en œuvre du Lieu d'Accueil Enfants Parents (LAEP) qu'elle anime sur les communes d'Andrest, Lascazères, Lafitole et Rabastens de Bigorre pour les années 2019 et 2020♦ Signature le 28 février 2019 de la convention entre la CCAM et le Département des Hautes-Pyrénées de mise à disposition d'un bibliobus de la médiathèque départementale afin de permettre la réalisation d'un « espace lecture » à la piscine intercommunale de Vic en Bigorre du 09 juillet au 30 août 2019	<p>- 35.000,00 € en 2018 sous forme de subvention à l'investissement - 35.000,00 € en 2019 sous forme de prêt à l'investissement remboursable en 10 annuités de 3.500,00 €</p> <p style="text-align: center;">13.530,00 €/an</p> <p style="text-align: center;">Gratuit</p>

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres, prend acte de cette communication.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

BUDGET PRINCIPAL CCAM – APPROBATION COMPTE DE GESTION 2018

Le Conseil Communautaire réuni sous la présidence de Monsieur Frédéric RÉ,

Après s'être fait présenter le budget unique du Budget Principal de la Communauté de Communes Adour Madiran de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressés par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant aux bilans de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures;

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018 ;
Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;
Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité de ses membres, décide:

↳ de déclarer que le compte de gestion du budget principal de la Communauté de Communes Adour Madiran, dressé pour l'exercice 2018 par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

BUDGET "CENTRE MULTIMÉDIA" CCAM – APPROBATION COMPTE DE GESTION 2018

Le Conseil Communautaire réuni sous la présidence de Monsieur Frédéric RÉ,

Après s'être fait présenter le budget unique du budget annexe "Centre Multimédia" de la Communauté de Communes Adour Madiran de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressés par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant aux bilans de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures;

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018 ;
Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;
Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité de ses membres, décide:

↳ de déclarer que le compte de gestion du budget annexe "Centre Multimédia" de la Communauté de Communes Adour Madiran, dressé pour l'exercice 2018 par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

4 - Budget Tujague CCAM - Approbation Compte de Gestion 2018

BUDGET "TUJAGUE" CCAM – APPROBATION COMPTE DE GESTION 2018

Le Conseil Communautaire réuni sous la présidence de Monsieur Frédéric RÉ,

Après s'être fait présenter le budget unique du budget annexe "Tujague" de la Communauté de Communes Adour Madiran de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressés par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant aux bilans de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures;

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018 ;
Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;
Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité de ses membres, décide:

↳ de déclarer que le compte de gestion du budget annexe "Tujague" de la Communauté de Communes Adour Madiran dressé pour l'exercice 2018 par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

5 - Budget Hôtel d'entreprises Vic en Bigorre CCAM - Approbation Compte de Gestion 2018

BUDGET "HÔTEL D'ENTREPRISES DE VIC EN BIGORRE" CCAM – APPROBATION COMPTE DE GESTION 2018

Le Conseil Communautaire réuni sous la présidence de Monsieur Frédéric RÉ,

Après s'être fait présenter le budget unique du budget annexe "Hôtel d'entreprises de Vic en Bigorre" de la Communauté de Communes Adour Madiran de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressés par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant aux bilans de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures;

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018 ;
Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;
Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité de ses membres, décide:

↳ de déclarer que le compte de gestion du budget annexe "Hôtel d'entreprises de Vic en Bigorre" de la Communauté de Communes Adour Madiran dressé pour l'exercice 2018 par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

6 - Budget "Hôtel d'entreprises Rabastens de Bigorre" CCAM - Approbation Compte de Gestion 2018

BUDGET "HÔTEL D'ENTREPRISES DE RABASTENS DE BIGORRE" CCAM – APPROBATION COMPTE DE GESTION 2018

Le Conseil Communautaire réuni sous la présidence de Monsieur Frédéric RÉ,

Après s'être fait présenter le budget unique du budget annexe "Hôtel d'entreprises de Rabastens de Bigorre" de la Communauté de Communes Adour Madiran de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressés par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant aux bilans de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures;

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018 ;
Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;
Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité de ses membres, décide:

↳ de déclarer que le compte de gestion du budget annexe "Hôtel d'entreprises de Rabastens de Bigorre" de la Communauté de Communes Adour Madiran dressé pour l'exercice 2018 par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

BUDGET "ZA LE BOSQUET D'ANDREST" CCAM – APPROBATION COMPTE DE GESTION 2018

Le Conseil Communautaire réuni sous la présidence de Monsieur Frédéric RÉ,

Après s'être fait présenter le budget unique du budget annexe "ZA Le Bosquet d'Andrest" de la Communauté de Communes Adour Madiran de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressés par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant aux bilans de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures;

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018 ;
Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;
Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité de ses membres, décide:

↳ de déclarer que le compte de gestion du budget annexe "ZA Le Bosquet d'Andrest" de la Communauté de Communes Adour Madiran dressé pour l'exercice 2018 par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

BUDGET "ZAC DE LA HERRAY DE VIC" CCAM – APPROBATION COMPTE DE GESTION 2018

Le Conseil Communautaire réuni sous la présidence de Monsieur Frédéric RÉ,

Après s'être fait présenter le budget unique du budget annexe "ZAC de la Herray de Vic" de la Communauté de Communes Adour Madiran de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressés par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant aux bilans de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures;

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018 ;

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité de ses membres, décide:

↳ de déclarer que le compte de gestion du budget annexe "ZAC de la Herry de Vic" de la Communauté de Communes Adour Madiran dressé pour l'exercice 2018 par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

9 - Budget "ZI du Marmajou de Maubourguet" CCAM - Approbation Compte de Gestion 2018

BUDGET "ZONE INDUSTRIELLE DU MARMAJOU DE MAUBOURGUET" CCAM – APPROBATION COMPTE DE GESTION 2018

Le Conseil Communautaire réuni sous la présidence de Monsieur Frédéric RÉ,

Après s'être fait présenter le budget unique du budget annexe "Zone Industrielle du Marmajou de Maubourguet" de la Communauté de Communes Adour Madiran de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressés par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant aux bilans de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures;

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018 ;

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité de ses membres, décide:

↳ de déclarer que le compte de gestion du budget annexe "Zone Industrielle du Marmajou de Maubourguet" de la Communauté de Communes Adour Madiran dressé pour l'exercice 2018 par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

10 - Budget "ZA du Midi Rabastens de Bigorre" CCAM - Approbation Compte de Gestion 2018

BUDGET "ZA DU MIDI DE RABASTENS DE BIGORRE" CCAM – APPROBATION COMPTE DE GESTION 2018

Le Conseil Communautaire réuni sous la présidence de Monsieur Frédéric RÉ,

Après s'être fait présenter le budget unique du budget annexe "ZA du Midi de Rabastens de Bigorre" de la Communauté de Communes Adour Madiran de l'exercice 2018 et les décisions

modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressés par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant aux bilans de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures;

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018 ;
Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;
Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité de ses membres, décide:

↳ de déclarer que le compte de gestion du budget annexe "ZA du Midi de Rabastens de Bigorre" de la Communauté de Communes Adour Madiran dressé pour l'exercice 2018 par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

11 - Budget "ZA Montaner" CCAM - Approbation Compte de Gestion 2018

BUDGET "ZA MONTANER" CCAM – APPROBATION COMPTE DE GESTION 2018

Le Conseil Communautaire réuni sous la présidence de Monsieur Frédéric RÉ,

Après s'être fait présenter le budget unique du budget annexe "ZA Montaner" de la Communauté de Communes Adour Madiran de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressés par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant aux bilans de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures;

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018 ;
Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;
Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité de ses membres, décide:

↳ de déclarer que le compte de gestion du budget annexe "ZA Montaner" de la Communauté de Communes Adour Madiran dressé pour l'exercice 2018 par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

BUDGET "ORDURES MÉNAGÈRES" CCAM – APPROBATION COMPTE DE GESTION 2018

Le Conseil Communautaire réuni sous la présidence de Monsieur Frédéric RÉ,

Après s'être fait présenter le budget unique du budget annexe "Ordures Ménagères" de la Communauté de Communes Adour Madiran de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressés par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant aux bilans de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures;

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018 ;
Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;
Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité de ses membres, décide:

↳ de déclarer que le compte de gestion du budget annexe "Ordures Ménagères" de la Communauté de Communes Adour Madiran dressé pour l'exercice 2018 par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

BUDGET "VAL D'ADOUR ENVIRONNEMENT" – APPROBATION COMPTE DE GESTION 2018

Le Conseil Communautaire réuni sous la présidence de Monsieur Frédéric RÉ,

Après s'être fait présenter le budget principal "Val d'Adour Environnement" de l'exercice 2018 de l'Établissement Public Intercommunal Val d'Adour Environnement dissous au 31 décembre 2018, et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressés par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant aux bilans de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures;

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018 ;
Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;
Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Considérant qu'il revient à la Communauté de Communes Adour Madiran de voter le compte de gestion 2018 de Val d'Adour Environnement compte-tenu de sa dissolution au 31 décembre 2018,

Entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité de ses membres, décide:

↳ de déclarer que le compte de gestion du budget principal de Val d'Adour Environnement dressé pour l'exercice 2018 par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

14 - Budget SPANC VAE - Approbation Compte de Gestion 2018

BUDGET "SPANC" VAL D'ADOUR ENVIRONNEMENT – APPROBATION COMPTE DE GESTION 2018

Le Conseil Communautaire réuni sous la présidence de Monsieur Frédéric RÉ,

Après s'être fait présenter le budget unique du budget annexe "Service Public d'Assainissement Non Collectif" de l'exercice 2018 de l'EPI Val d'Adour Environnement, dissous au 31 décembre 2018, et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressés par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant aux bilans de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures;

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018 ;
Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;
Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;
Considérant que la Communauté de Communes Adour Madiran vote le dernier compte de gestion du budget "SPANC" de l'EPI Val d'Adour Environnement dissous au 31 décembre 2018;

Entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité de ses membres, décide:

↳ de déclarer que le compte de gestion du budget annexe "SPANC" de l'EPI Val d'Adour Environnement, dissous au 31 décembre 2018, dressé pour l'exercice 2018 par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

15 - Budget Principal CCAM - Approbation Compte Administratif 2018

BUDGET PRINCIPAL CCAM – APPROBATION COMPTE ADMINISTRATIF 2018

Considérant que le Président de la Communauté de Commune Adour Madiran s'est retiré pour le vote du Compte Administratif de l'exercice 2018;

Entendu l'exposé de Monsieur Roland DUBERTRAND, Vice-président de la Communauté de Communes Adour Madiran, qui présente le compte administratif du budget principal de la CCAM de l'exercice 2018 après s'être fait préciser le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré;

Entendu l'exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité de ses membres, décide :

↳ de lui donner acte de la présentation faite du compte administratif 2018 du budget principal de la Communauté de Communes Adour Madiran, lequel peut se résumer ainsi:

BP 90200	Résultats de clôture 2017	Résultats 2018	Résultats de clôture 2018 à reprendre au BP 2019
Investissement	-1 444 975,13 €	550 683,83 €	-894 291,30 €
Fonctionnement	2 272 311,22 €	-18 148,50 €	2 254 162,72 €

↳ de constater, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives aux reports à nouveau, aux résultats de fonctionnement de l'exercice et aux fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

↳ de reconnaître la sincérité des restes à réaliser,

↳ de voter et arrêter les résultats définitifs tels que présentés.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

16 - Budget Centre Multimédia CCAM - Approbation Compte Administratif 2018

BUDGET "CENTRE MULTIMÉDIA" CCAM – APPROBATION COMPTE ADMINISTRATIF 2018

Considérant que le Président de la Communauté de Commune Adour Madiran s'est retiré pour le vote du Compte Administratif de l'exercice 2018;

Entendu l'exposé de Monsieur Roland DUBERTRAND, Vice-Président de la CCAM, qui présente le Compte Administratif du budget annexe "Centre Multimédia" de la CCAM de l'exercice 2018, après s'être fait préciser le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré;

Entendu l'exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité de ses membres, décide :

↳ de lui donner acte de la présentation faite du compte administratif 2018 du budget annexe "Centre Multimédia" de la Communauté de Communes Adour Madiran, lequel peut se résumer ainsi:

CMM 89800	Résultats de clôture 2017	Résultats 2018	Résultats de clôture 2018 à reprendre au BP 2019
Investissement	46 917,55 €	24 203,08 €	71 120,63 €
Fonctionnement	165,95 €	-35 957,89 €	-35 791,94 €

↳ de constater, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications des comptes de gestion relatives aux reports à nouveau, aux résultats de fonctionnement de

l'exercice et aux fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

↳ de reconnaître la sincérité des restes à réaliser,

↳ de voter et arrêter les résultats définitifs tels que présentés.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

17 - Budget Tujague - Approbation Compte Administratif 2018

BUDGET "TUJAGUE" CCAM – APPROBATION COMPTE ADMINISTRATIF 2018

Considérant que le Président de la Communauté de Commune Adour Madiran s'est retiré pour le vote du Compte Administratif de l'exercice 2018;

Entendu l'exposé de Monsieur Roland DUBERTRAND, Vice-président de la Communauté de Communes Adour Madiran, qui présente le compte administratif du budget annexe "Tujague" de la CCAM de l'exercice 2018, après s'être fait préciser le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Entendu l'exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité de ses membres, décide :

↳ de lui donner acte de la présentation faite du compte administratif 2018 du budget annexe "Tujague" de la Communauté de Communes Adour Madiran, lequel peut se résumer ainsi:

TUJAGUE 89900	Résultats de clôture 2017	Résultats 2018	Résultats de clôture 2018 à reprendre au BP 2019
Investissement	0,00 €		0,00 €
Fonctionnement	-184 906,69 €	115 063,80 €	-69 842,89 €

↳ de constater, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives aux reports à nouveau, aux résultats de fonctionnement de l'exercice et aux fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

↳ de reconnaître la sincérité des restes à réaliser,

↳ de voter et arrêter les résultats définitifs tels que présentés ci-dessus.

☛ *Frédéric RÉ propose à l'assemblée de saisir Maître LEGRAND, mandataire judiciaire, pour faire un point sur la situation de l'établissement et faire valoir la position des élus, à savoir que cette situation ne peut perdurer dans le temps.*

VOTE : Adoptée à l'unanimité

18 - Budgets "HE Vic" et "HE Rabastens" CCAM - Approbation Comptes Administratifs 2018

BUDGET "HÔTEL D'ENTREPRISES" CCAM – APPROBATION COMPTES ADMINISTRATIFS 2018

Considérant que le Président de la Communauté de Commune Adour Madiran s'est retiré pour le vote des Comptes Administratifs de l'exercice 2018;

Considérant que la Communauté de Communes Adour Madiran vote le dernier compte administratif du budget "Hôtel d'Entreprises de Rabastens", ce dernier et celui de l'"Hôtel d'entreprises Vic" ayant fusionnés au 1^{er} janvier 2019, suite à la décision du Conseil Communautaire du 12 décembre dernier, par délibération n° DEL201812 12_09_DE,

Entendu l'exposé de Monsieur Roland DUBERTRAND, Vice-président de la Communauté de Communes Adour Madiran, qui présente les comptes administratifs des budgets annexes "Hôtel d'entreprises Vic" et "Hôtel d'entreprises Rabastens" de la CCAM de l'exercice 2018, après s'être fait préciser le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Entendu l'exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité de ses membres, décide :

↳ de lui donner acte de la présentation faite des comptes administratifs 2018 des budgets annexes "Hôtel d'entreprises Vic" et "Hôtel d'entreprises Rabastens" de la Communauté de Communes Adour Madiran, lesquels peuvent se résumer ainsi:

HE VIC 90203	Résultats de clôture 2017	Résultats 2018	Résultats de clôture 2018 à reprendre au BP 2019
Investissement	-1 350 392,48 €	1 161 143,68 €	-189 248,80 €
Fonctionnement	68 797,60 €	23 657,72 €	92 455,32 €
HE RABASTENS 90207			
	Résultats de clôture 2017	Résultats 2018	Résultats de clôture 2018 à reprendre au BP 2019
Investissement	66 841,29 €	-14 144,10 €	52 697,19 €
Fonctionnement	-1 980,15 €	11 866,15 €	9 886,00 €
Les 2 budgets fusionnent au 1 ^{er} janvier 2019 => à reprendre en 2019 sur le Budget 90203			
		Investissement	-136 551,61 €
		Fonctionnement	102 341,32 €

↳ de constater, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications des comptes de gestion relatives aux reports à nouveau, aux résultats de fonctionnement de l'exercice et aux fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

↳ de reconnaître la sincérité des restes à réaliser,

↳ de voter et arrêter les résultats définitifs tels que présentés.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

19 - Budget "ZAC de la Herry Vic" CCAM - Approbation Compte Administratif 2018

BUDGET "ZAC DE LA HERRY DE VIC" CCAM – APPROBATION COMPTE ADMINISTRATIF 2018

Considérant que le Président de la Communauté de Commune Adour Madiran s'est retiré pour le vote du Compte Administratif de l'exercice 2018;

Entendu l'exposé de Monsieur Roland DUBERTRAND, Vice-président de la Communauté de Communes Adour Madiran, qui présente le compte administratif du budget annexe "ZAC de la Herry de Vic" de la CCAM de l'exercice 2018, après s'être fait préciser le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Entendu l'exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité de ses membres, décide :

↳ de lui donner acte de la présentation faite du compte administratif 2018 du budget annexe "ZAC de la Herry de Vic" de la Communauté de Communes Adour Madiran, lequel peut se résumer ainsi:

ZA DU HERRY 90205	Résultats de clôture 2017	Résultats 2018	Résultats de clôture 2018 à reprendre au BP 2019
Investissement	-179 529,79 €	179 529,79 €	0,00 €
Fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €

↳ de constater, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives aux reports à nouveau, aux résultats de fonctionnement de l'exercice et aux fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

↳ de reconnaître la sincérité des restes à réaliser,

↳ de voter et arrêter les résultats définitifs tels que présentés ci-dessus.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

20 - Budget "ZA Le Bosquet Andrest" CCAM - Approbation Compte Administratif 2018

BUDGET "ZA LE BOSQUET D'ANDREST" CCAM – APPROBATION COMPTE ADMINISTRATIF 2018

Considérant que le Président de la Communauté de Commune Adour Madiran s'est retiré pour le vote du Compte Administratif de l'exercice 2018;

Entendu l'exposé de Monsieur Roland DUBERTRAND, Vice-président de la Communauté de Communes Adour Madiran, qui présente le compte administratif du budget annexe "ZA Le Bosquet d'Andrest" de la Communauté de Communes Adour Madiran" de l'exercice 2018, après s'être fait préciser le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Entendu l'exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité de ses membres, décide :

↳ de lui donner acte de la présentation faite du compte administratif 2018 du budget annexe "ZA Le Bosquet d'Andrest" de la Communauté de Communes Adour Madiran, lequel peut se résumer ainsi:

ZAC ANDREST 90204	Résultats de clôture 2017	Résultats 2018	Résultats de clôture 2018 à reprendre au BP 2019
Investissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €

↳ de constater, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives aux reports à nouveau, aux résultats de fonctionnement de l'exercice et aux fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

↳ de reconnaître la sincérité des restes à réaliser,

↳ de voter et arrêter les résultats définitifs tels que présentés ci-dessus.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

21 - Budget "Zone Industrielle du Marmajou de Maubourguet" CCAM - Approbation Compte Administratif 2018

BUDGET "ZONE INDUSTRIELLE DU MARMAJOU DE MAUBOURGUET" CCAM – APPROBATION COMPTE ADMINISTRATIF 2018

Considérant que le Président de la Communauté de Communes Adour Madiran s'est retiré pour le vote du Compte Administratif de l'exercice 2018;

Entendu l'exposé de Monsieur Roland DUBERTRAND qui présente le compte administratif du budget annexe "Zone Industrielle du Marmajou de Maubourguet" de la Communauté de Communes Adour Madiran de l'exercice 2018, après s'être fait préciser le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Entendu l'exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité de ses membres, décide:

↳ de lui donner acte de la présentation faite du compte administratif 2018 du budget annexe "Zone Industrielle du Marmajou de Maubourguet" de la Communauté de Communes Adour Madiran, lequel peut se résumer ainsi:

ZI MARMAJOU 90201	Résultats de clôture 2017	Résultats 2018	Résultats de clôture 2018 à reprendre au BP 2019
Investissement	3 381,61 €	30 549,01 €	33 930,62 €
Fonctionnement	0,00 €		0,00 €

↳ de constater, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives aux reports à nouveau, aux résultats de fonctionnement de l'exercice et aux fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

↳ de reconnaître la sincérité des restes à réaliser,

↳ de voter et arrêter les résultats définitifs tels que présentés ci-dessus.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

BUDGET "ZA DU MIDI DE RABASTENS DE BIGORRE" CCAM – APPROBATION COMPTE ADMINISTRATIF 2018

Considérant que le Président de la Communauté de Communes Adour Madiran s'est retiré pour le vote du Compte Administratif de l'exercice 2018,

Entendu l'exposé de Monsieur Roland DUBERTRAND, Vice-président de la Communauté de Communes Adour Madiran, qui présente le compte administratif du budget annexe "ZA du Midi de Rabastens de Bigorre" de la CCAM de l'exercice 2018, après s'être fait préciser le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré;

Entendu l'exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité de ses membres, décide :

↳ de lui donner acte de la présentation faite du compte administratif 2018 du budget annexe "ZA du Midi de Rabastens de Bigorre" de la Communauté de Communes Adour Madiran, lequel peut se résumer ainsi:

ZA DU MIDI 90206	Résultats de clôture 2017	Résultats 2018	Résultats de clôture 2018 à reprendre au BP 2019
Investissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €

↳ de constater, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives aux reports à nouveau, aux résultats de fonctionnement de l'exercice et aux fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

↳ de reconnaître la sincérité des restes à réaliser,

↳ de voter et arrêter les résultats définitifs tels que présentés ci-dessus.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

BUDGET "ZA MONTANER" CCAM – APPROBATION COMPTE ADMINISTRATIF 2018

Considérant que le Président de la Communauté de Communes Adour Madiran s'est retiré pour le vote du Compte Administratif de l'exercice 2018,

Entendu l'exposé de Monsieur Roland DUBERTRAND, Vice-président de la Communauté de Communes Adour Madiran, qui présente le compte administratif du budget annexe "ZA Montaner" de la CCAM de l'exercice 2018, après s'être fait préciser le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Entendu l'exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité de ses membres, décide :

↳ de lui donner acte de la présentation faite du compte administratif 2018 du budget annexe "ZA Montaner" de la Communauté de Communes Adour Madiran, lequel peut se résumer ainsi:

ZA MONTANER 90202	Résultats de clôture 2017	Résultats 2018	Résultats de clôture 2018 à reprendre au BP 2019
Investissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €

↳ de constater, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives aux reports à nouveau, aux résultats de fonctionnement de l'exercice et aux fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

↳ de reconnaître la sincérité des restes à réaliser,

↳ de voter et arrêter les résultats définitifs tels que présentés ci-dessus.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

24 - Budgets OM CCAM et VAE - Approbation Comptes Administratifs 2018

BUDGETS "ORDURES MÉNAGÈRES CCAM" ET "VAL D'ADOUR ENVIRONNEMENT" – APPROBATION COMPTES ADMINISTRATIFS 2018

Considérant que le Président de la Communauté de Commune Adour Madiran s'est retiré pour le vote des Comptes Administratifs de l'exercice 2018,

Considérant que la Communauté de Communes Adour Madiran vote le dernier compte administratif du budget "Val d'Adour Environnement" suite à la dissolution de l'Établissement Public Intercommunal au 31 décembre 2018, ce dernier et celui des "Ordures Ménagères CCAM" ayant fusionnés au 1^{er} janvier 2019,

Entendu l'exposé de Monsieur Roland DUBERTRAND, Vice-président de la Communauté de Communes Adour Madiran, qui présente les comptes administratifs des budgets annexes "Ordures Ménagères CCAM" et "Val d'Adour Environnement" de la CCAM de l'exercice 2018, après s'être fait préciser le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Entendu l'exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité de ses membres, décide :

↳ de lui donner acte de la présentation faite des comptes administratifs 2018 des budgets annexes "Ordures Ménagères CCAM" et "Val d'Adour Environnement", lesquels peuvent se résumer ainsi:

OM 89000	Résultats de clôture 2017	Résultats 2018	Résultats de clôture 2018 à reprendre au BP 2019
Investissement	0,00	-2925,60	-2925,60
Fonctionnement	0,00	-12130,44	-12130,44

OM VAE	Résultats de clôture 2017	Résultats 2018	Résultats de clôture 2018 à reprendre au BP 2019
Investissement	101 366.60	95 105.16	196 471.76
Fonctionnement	303 429.50 €	143 073.50	446 503.00
Les 2 budgets fusionnent au 1 ^{er} janvier 2019		Investissement	193546,16
=> à reprendre en 2019 sur le Budget 90203		Fonctionnement	434372,56

↳ de constater, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications des comptes de gestion relatives aux reports à nouveau, aux résultats de fonctionnement de l'exercice et aux fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

↳ de reconnaître la sincérité des restes à réaliser,

↳ de voter et arrêter les résultats définitifs tels que présentés ci-dessus.

☛ *Malgré les résultats affichés, le Président invite à rester prudent sur ce budget car les résultats tiennent compte de la subvention de l'ADEME de 130.000,00 € versée en 2018.*

VOTE : Adoptée à l'unanimité

25 - Budget SPANC Val d'Adour Environnement - Approbation Compte Administratif 2018

BUDGET "SPANC" VAL D'ADOUR ENVIRONNEMENT – APPROBATION COMPTE ADMINISTRATIF 2018

Considérant que le Président de la Communauté de Communes Adour Madiran s'est retiré pour le vote du Compte Administratif de l'exercice 2018,

Considérant que la Communauté de Communes Adour Madiran vote le dernier compte administratif du budget "Service Public d'Assainissement Non Collectif" de l'Établissement Public Intercommunal Val d'Adour Environnement suite à sa dissolution au 31 décembre 2018, un budget annexe SPANC étant créé au 1^{er} janvier 2019 par la Communauté de Communes Adour Madiran, par décision de l'assemblée délibérante en Conseil Communautaire du 12 décembre 2018,

Entendu l'exposé de Monsieur Roland DUBERTRAND, Vice-président de la Communauté de Communes Adour Madiran, qui présente le compte administratif du budget annexe "Service Public d'Assainissement Non Collectif" de Val d'Adour Environnement de l'exercice 2018, après s'être fait préciser le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Entendu l'exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité de ses membres, décide :

↳ de lui donner acte de la présentation faite du compte administratif 2018 du budget annexe "Service Public d'Assainissement Non Collectif" de l'EPI Val d'Adour Environnement dissous au 31 décembre 2018, lequel peut se résumer ainsi:

SPANC	Résultats de clôture 2017	Résultats 2018	Résultats de clôture 2018 à reprendre au BP 2019
Investissement	27 140.42 €	3 697.40 €	30 837.82 €
Fonctionnement	7 790.27	- 8 754.07 €	- 963.80 €

↳ de constater, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives aux reports à nouveau, aux résultats de fonctionnement de l'exercice et aux fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

↳ de reconnaître la sincérité des restes à réaliser,

↳ de voter et arrêter les résultats définitifs tels que présentés ci-dessus.

☛ *Le Président alerte également l'assemblée sur le budget du SPANC qui méritera une attention particulière.*

VOTE : Adoptée à l'unanimité

26 - CCAM - Approbation Débat d'Orientations Budgétaires 2019

CCAM - APPROBATION DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2019

Monsieur le Président, en préambule, expose à l'assemblée que le budget de cette année s'inscrit dans un contexte particulier engendré par la reprise des compétences au syndicat Val d' Adour Environnement au 31/12/2018 et par l'attention particulière à porter au projet de santé, enjeu majeur de la CCAM en 2019.

Cela implique d'envisager une **gestion constante au plus juste**, un budget sincère et prudent, dont **l'objectif est de continuer à maîtriser la fiscalité en préservant les contribuables** de l'impact de ces changements.

L'année 2019 doit donc s'appréhender comme année de « gestion du quotidien », en gardant un point de vigilance sur le suivi des marchés, travaux en cours et l'exercice des compétences « scolaires et services associés », « ordures ménagères » et « SPANC ».

☛ *Le Président s'arrête sur la prudence qui doit s'observer sur les budgets. En effet, les gros investissements portés par la Communauté de Communes vont arriver à leur terme cette année; il va donc falloir honorer les règlements. Il s'agit d'une situation conjoncturelle qui n'engendre par conséquent pas de grosse inquiétude à long terme. Ceci étant dit, il faudra peut-être envisager de recourir à un emprunt à court terme pour tenir jusqu'à la fin de l'année.*

Monsieur le Président donne lecture du Débat d'Orientations Budgétaires 2019 ci-annexé.

☛ *Sur le sujet de la fiscalité, les élus sont favorables au maintien des taux.*

☛ *Denis GRONNIER sur le volet "Ressources Humaines", demande à connaître, au-delà du nombre d'agents de la collectivité, le nombre d'équivalents temps plein
=> à produire pour le prochain DOB.*

☛ *Franck BOCHER souhaite savoir comment les agents de Val d'Adour Environnement sont redéployés depuis la dissolution. Il a en effet des échos qu'ils seraient en sureffectif.
Frédéric RÉ répond par la négative; il va même plus loin: entre 2013 et 2019, Val d'Adour Environnement est passé de 23 agents de collecte à 9 en lien avec la baisse des tonnages d'ordures ménagères collectées.*

☛ *Christian BOURBON rebondit sur l'intervention du Président et demande à ne pas léser le personnel au détriment des investissements et à veiller à ce que les agents soient traités le mieux*

possible. Il prend pour exemple les secrétaires médicales avec l'équipement de matériel informatique, téléphonique adéquat, en particulier pour la prise de rendez-vous.

Ainsi se présentent les orientations budgétaires du budget principal et des budgets annexes de la Communauté de Communes Adour Madiran pour l'exercice 2019.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

27 - Équipement des accueils de loisirs - Approbation plan de financement et demandes de subventions

ÉQUIPEMENT DES ACCUEILS DE LOISIRS – APPROBATION PLAN DE FINANCEMENT ET DEMANDES DE SUBVENTIONS

Monsieur le Président rappelle les **Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH)** de la Communauté de Communes Adour Madiran dans le cadre des compétences péri et extrascolaires.

Il indique que la commission communautaire « petite enfance et affaires extrascolaires » souhaite développer la qualité d'accueil de ces structures périscolaires et extrascolaires.

En effet, après la fusion des trois intercommunalités du nord du département et le travail d'harmonisation - quand cela était possible - des fonctionnements des accueils de loisirs, les élus souhaitent maintenant apporter une plus-value à ces structures.

Cet axe de travail passe notamment par l'équipement en matériel pédagogique mais aussi par de l'équipement de mobilier afin de favoriser l'épanouissement et le confort des enfants dans leur espace de loisirs.

Il rappelle que ce projet est en totale adéquation avec les objectifs pédagogiques du **Projet Educatif de Territoire (PEDT)** de la CCAM validé, pour rappel, en décembre 2018, à savoir :

- Construire la citoyenne et le citoyen de demain,
- Garantir le bien-être de l'enfant,
- Permettre l'accès à la culture.

Pour ce faire, il a été demandé à chaque responsable de structure (de gestion communautaire et associative) de recenser leurs besoins et de prioriser leurs demandes de façon à proposer un projet économiquement supportable pour la collectivité.

Le montant global estimé du matériel à acquérir s'élève à 28.576,78 € HT décomposé comme suit :

Équipements activités sportives	2.095,41 € HT
Équipements activités culturelles	1.635,37 € HT
Équipements autres activités	13.023,00 € HT
Équipements rangement	11.823,00 € HT
TOTAL	28.576,78 € HT

Monsieur le Président propose le plan de financement prévisionnel suivant :

Dépenses	Total	Recettes	Total	%
Équipements ALSH	28.576,78 €	Subvention Etat (DETR 2019)	5.715,35 €	20
		Subvention CAF	14.288,40 €	50
		Autofinancement	8.573,03 €	30
TOTAL HT	28.576,78 €	TOTAL HT	28.576,78 €	100%

Entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité de ses membres, décide:

↳ de valider le projet d'équipement des Accueils de Loisirs Sans Hébergement de la Communauté de Communes Adour Madiran tel que présenté ;

↳ d'approuver le plan de financement prévisionnel ci-dessus, sur la base d'une évaluation fixée à 28.576,78 € HT ;

↳ d'autoriser Monsieur le Président à solliciter l'accompagnement des partenaires financiers tels qu'exposé ci-dessus ;

↳ de l'autoriser à signer tout acte et pièce nécessaires à l'exécution du présent projet.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

28 - Équipement de la salle de cinéma CinéVic - Approbation plan de financement et choix du prestataire

ÉQUIPEMENT DE LA SALLE DE CINÉMA CINÉVIC – APPROBATION PLAN DE FINANCEMENT ET CHOIX DU PRESTATAIRE

Monsieur le Président rappelle la délibération n° DEL20190131_06-DE du 31 janvier 2019 approuvant le plan de financement de l'équipement de la salle de cinéma de Vic en Bigorre suite à la panne du système de projection intervenue ce début d'année. Conformément à la délibération, une procédure d'appel d'offres a été lancée le 23 janvier 2019 avec date limite de remise des offres au 08 février 2019.

Il informe que 3 offres conformes au cahier des charges ont été reçues comme suit :

Prestataire	Montant de l'offre en € HT
DECIPRO	84.600,00 €
CINÉMA NEXT	85.346,22 €
CINÉ SERVICE	88.322,00 €

La société DECIPRO étant jugée la mieux-disante, Monsieur le Président propose à l'assemblée de retenir son offre et propose le plan de financement prévisionnel suivant :

Dépenses	Total	Recettes	Total	%
Fourniture matériel	84.600,00 €	Subvention Etat	59.220,00 €	70
		Subvention Région		
		Subvention Département		
		Autofinancement	25.380,00 €	30
TOTAL HT	84.600,00 €	TOTAL HT	84.600,00 €	100%

Entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité de ses membres, décide:

↳ de retenir l'offre présentée par la société DECIPRO pour un montant total de 84.600,00 € HT ;

↳ d'approuver le plan de financement prévisionnel ci-dessus ;

↳ d'autoriser Monsieur le Président à solliciter l'accompagnement des partenaires financiers tels qu'exposé ci-dessus ;

↳ de l'autoriser à signer tout acte et pièce nécessaires à l'exécution du présent projet.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

INSTALLATIONS DANS LES ANCIENS LOCAUX DU SUPER U DE MAUBOURGUET- MODIFICATION DU MONTANT DES LOYERS

Monsieur le Président rappelle la délibération n° DEL20181212_21-DE du 12 décembre 2018 approuvant les baux précaires, et la fixation des loyers afférents, pour la SAS Lait Fleur de Bigorre et le producteur de produits agricoles Jean-Luc LAFFONTA.

Les élus de la Communauté de Communes Adour Madiran souhaitent que l'implantation de ces sociétés dans ce bâtiment permette à des filières de s'organiser et de se structurer autour – notamment – de la plateforme de distribution « Mangeons Hapy ».

Ils conviennent toutefois que le lancement de nouvelles filières, de nouvelles structures comporte des risques mais que ces activités répondent à un objectif d'intérêt général.

Aussi, ces éléments amènent la collectivité à consentir des conditions provisoires de mise à disposition de lieux de stockage en soutien à la phase d'amorçage de l'activité.

Par conséquent, entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité de ses membres, décide:

↳ de fixer le loyer mensuel à hauteur de 100,00 € HT / mois à compter du 1^{er} février 2019 ;

↳ de prévoir la progressivité des loyers à l'issue de la première année d'exercice dans ces conditions nouvelles;

↳ d'autoriser Monsieur le Président à signer tout document afférent à ce dossier.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

CCAM – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS AU 1^{ER} AVRIL 2019

Monsieur le Président informe l'assemblée que :

1/ certains postes sont actuellement assurés par des personnels dont l'emploi nécessite une diminution (pour 2 agents du service Val d'Adour Environnement) / augmentation (pour un agent polyvalent secrétariat médical/MSAP) du temps de travail à compter du 1^{er} avril 2019.

Vu l'avis du Comité Technique de la CCAM en date du 21 février 2019 ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité de ses membres, décide:

↳ de fixer le nouveau tableau des effectifs de la Communauté de Communes Adour Madiran dans les conditions indiquées dans le tableau ci-dessous :

1/ pour la modification du temps de travail :

Emploi	Ancien effectif	Nouvel effectif	Date effet
Adjoint administratif	1 / 26,50 heures	1 / 34 heures	01/04/2019
Adjoint technique	1 / 35 heures	1 / 28 heures	
Adjoint technique principal	1 / 35 heures	1 / 28 heures	

↳ de dire que les crédits nécessaires à la rémunération des agents à nommer dans les emplois ainsi créés et les charges sociales s'y rapportant sont inscrits au BP 2019, chapitre 64 ;

↳ d'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes les dispositions et à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

31 - CCAM - Détermination des taux de promotion pour les avancements de grade

CCAM – DÉTERMINATION DES TAUX DE PROMOTION POUR LES AVANCEMENTS DE GRADE

Monsieur le Président expose à l'assemblée que conformément au 2^{ème} alinéa de l'article 49 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, il appartient à chaque assemblée délibérante de fixer le taux permettant de déterminer – à partir du nombre d'agents remplissant les conditions pour être nommés au grade considéré - le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promus à ce grade.

Il précise que ce taux, dit « ratio promus-promouvables » est fixé par l'assemblée délibérante après avis du Comité Technique. Il peut varier entre 0 et 100%.

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 49,

Vu l'arrêté inter préfectoral n° 65-2018-12-27-017 du 27 décembre 2018 portant dissolution de l'Établissement Public Intercommunal « Val d'Adour Environnement » et notamment son article 2 stipulant le transfert du personnel à la Communauté de Communes Adour Madiran,

Vu l'avis du Comité Technique de la Communauté de Communes Adour Madiran en date du 21 février 2019,

Considérant qu'il y a lieu de déterminer le taux appliqué à l'effectif remplissant les conditions pour un avancement de grade intégrant les agents du service Val d'Adour Environnement,

Entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité de ses membres, décide:

↳ de fixer les taux pour la procédure d'avancement de grade dans la collectivité comme suit :

Cadres d'emplois	Grade	Taux (%)
Adjoints administratifs territoriaux	Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	100
Rédacteurs territoriaux	Rédacteur principal 2 ^{ème} classe Rédacteur principal 1 ^{ère} classe	100
Attachés territoriaux	Attaché principal Attaché hors classe	100
Adjoints techniques territoriaux	Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	100

Agents de maîtrise	Agents de maîtrise Agents de maîtrise principal	100
Techniciens territoriaux	Technicien Technicien principal 2 ^{ème} classe Technicien principal 1 ^{ère} classe	100
Éducateurs territoriaux des activités physiques et sportives (ETAPS)	ETAPS ETAPS principal 2 ^{ème} classe ETAPS principal 1 ^{ère} classe	100
Adjointes territoriaux du patrimoine	Adjoint du patrimoine Adjoint du patrimoine principal 2 ^{ème} classe Adjoint du patrimoine principal 1 ^{ère} classe	100
Adjointes d'animation territoriaux	Adjoint d'animation Adjoint d'animation principal 2 ^{ème} classe Adjoint d'animation principal 1 ^{ère} classe	100
Agents Territoriaux Spécialisés des Écoles Maternelles (ATSEM)	ATSEM principal 2 ^{ème} classe ATSEM principal 1 ^{ère} classe	100

↳ de dire que, sauf décision expresse du Conseil Communautaire prise sur un nouvel avis du Comité Technique Paritaire, ces dispositions seront reconduites tacitement jusqu'à la fin du mandat ;

↳ d'inscrire des crédits suffisants aux budgets concernés (budget principal et budgets annexes) ;

↳ d'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes les dispositions et à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES

1/ Entretien des chemins de randonnée

Catherine MARIENVAL souhaite savoir qui se charge de l'entretien des chemins de randonnée.

Frédéric RÉ rappelle que l'entretien revient aux communes excepté certaines portions; par conséquent, l'entretien des chemins par la Communauté de Communes se fait de manière très ponctuelle.

Si l'entretien relevait exclusivement de la Communauté de Communes, cela reviendrait à dire que les communes en transfèraient la charge à l'intercommunalité.

Roland DUBERTRAND soulève la difficulté d'un entretien homogène si ce dernier n'est pas coordonnée au niveau de la Communauté de Communes. Cela demande bien évidemment des moyens supplémentaires. Aussi, il propose qu'un agent communautaire soit déployé sur cette thématique pour dresser, dans un premier temps, un inventaire et un état des lieux des chemins de randonnée sur le territoire communautaire.

Frédéric RÉ rebondit sur cette intervention en exposant la proposition de Sandra DUCÈS qui serait de confier cette mission aux associations de randonnées.

Denis GRONNIER rappelle à l'assemblée qu'à la réunion portée par l'Office de Tourisme de Pays sur les chemins de randonnées, seules 4 communes sur 72 y étaient représentées pour valider les chemins de randonnée.

Franck BOCHER suggère alors aux élus de prioriser les missions des agents au niveau de l'entretien des petites communes.

Au vu des débats animés que cette thématique suscite, le Président propose d'organiser très prochainement une commission sur le sujet.

2/ Rappel candidature prestation RGPD de la Fibre64

Jérôme GANIOT rappelle le mail qu'il a envoyé dans les mairies présentant la prestation de la Fibre64 sur la protection des données et la date limite de réponse avant le 31 mars 2019 afin que le syndicat mixte puisse élaborer un chiffrage en fonction du nombre de collectivités potentiellement intéressées.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 15

Fait à Vic en Bigorre, le 18 mars 2019

Le Président,

Frédéric RÉ